

PRÉFECTURE

Cergy-Pontoise, le - 1 OCT. 2018

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de la coordination
administrative

Section des installations classées

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**Décision portant installation du Bureau
(prise le 26 juin 2018 par la commission de suivi de site)**

**auprès des installations exploitées par la société Compagnie Générale d'Environnement de
Cergy-Pontoise (CGECP) située à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE**

VU les articles L. 125-2-1, R. 125-5 et R. 125-8 à R. 125-8-5 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2017 portant création d'une commission de suivi de site auprès de l'installation de la société Compagnie Générale d'Environnement de Cergy-Pontoise (CGECP) à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 février 2018 modifié donnant délégation de signature à Monsieur Maurice BARATE, secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

VU la circulaire du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 15 novembre 2012 relative à la mise en application du décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

CONSIDÉRANT que cette commission est présidée par le préfet ou son représentant,

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un représentant au bureau par chacun des cinq collègues.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Administrations de L'État » de la commission de suivi de site auprès l'installation exploitée par la société Compagnie Générale d'Environnement de Cergy-Pontoise (CGECP) située à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur le chef de l'unité départementale du Val-d'Oise de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

ARTICLE 2 : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société Compagnie Générale d'Environnement de Cergy-Pontoise (CGECP) à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur Paul STEIN

conseiller municipal de la commune de Pontoise

ARTICLE 3 : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Riverains des installations ou associations de protection de l'environnement » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société Compagnie Générale d'environnement de Cergy-Pontoise (CGECP) à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur Bruno COULHON

Représentant de l'association « Val-d'Oise Environnement »

ARTICLE 4 : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Exploitants des installations » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société Compagnie Générale d'environnement de Cergy-Pontoise (CGECP) à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur Christophe DARRIBERE

Directeur de secteur de la société Compagnie Générale d'Environnement de Cergy-Pontoise (CGECP)

ARTICLE 5 : est désigné en qualité de représentant au Bureau du collège « Salariés protégés » de la commission de suivi de site auprès de l'installation exploitée par la société Compagnie Générale d'environnement de Cergy-Pontoise (CGECP) à SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

Monsieur Paulo DOS SANTOS

Délégué syndical

ARTICLE 6 : Tableau récapitulatif

COMPOSITION DU BUREAU	MEMBRES DÉSIGNÉS
Le président de la commission de suivi de site	Le préfet ou son représentant
Collège « Administration de L'État »	Monsieur le chef de l'unité départementale du Val-d'Oise de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France
Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »	Monsieur Paul STEIN conseiller municipal de la commune de Pontoise
Collège « Riverains des installations ou associations de protection de l'environnement »	Monsieur Bruno COULHON représentant de l'association « Val-d'Oise Environnement »
Collège « Exploitants des installations »	Monsieur Christophe DARRIBERE directeur de secteur
Collège « Salariés protégés »	Monsieur Paulo DOS SANTOS délégué syndical

Le préfet,

Directrice de la coordination
et de l'appui territorial

Marie-Cécile COURTOIS